



## ENERGIE

### Audit Thermique et Énergétique

#### . Bénéficiaires

- Particuliers dont la résidence principale de moins de 200 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors œuvre nette) se situe sur le territoire de la région des Pays de la Loire.
- Copropriétés situées sur le territoire de la région des Pays de la Loire.

#### . Objectifs

L'audit thermique et énergétique permet, à partir d'une analyse détaillée du logement expertisé, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie. Cette approche permet au propriétaire du logement d'évaluer l'impact des investissements à réaliser. Cet audit intégrera le DPE réglementaire (Diagnostic de Performance Énergétique).

Un audit énergétique va cependant beaucoup plus loin qu'un DPE et comprend :

- une visite du site : examen précis de l'habitation (état du bâti et des installations) ;
- un état des lieux (bilan thermique du bâti et bilan énergétique des consommations) ;
- des préconisations de travaux précises et hiérarchisées en fonction du gain énergétique et de l'investissement.

L'APAVE est le bureau d'études indépendant, qui a été retenu par le Conseil régional pour réaliser les audits thermiques et énergétiques.

#### . Coût de l'audit

La participation du particulier au financement de l'audit s'élève à 150 € TTC, payé directement au prestataire. Le Conseil régional prend à sa charge le complément du coût de l'audit.

#### . Délai de réalisation :

Rendez vous pour une visite sous un mois  
Remise du rapport un mois après la visite.

#### . Contact

Téléphone : 02 40 38 81 68.

Mail : [energie.paysdelaloire@apave.com](mailto:energie.paysdelaloire@apave.com)